POUR MADISONVILLE, FONTAINEBLEAU ET MANDEVILLE.

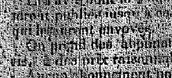

Le bateau à vapeur BLACK HAWK commencera ses voyages réguliers de Madisonville, Fontainebleau et Mandeville, le Dimanche 15 courant, et continuera tous les Dimanches, pendant toute la saison, il partira du chemin à coulisses à 8 heures et demie du matin, et reportera de Madisonville à 2 heures et demie, il s'arrêtera aux entrées aux passages.

Les passagers voudront bien se rendre au lac, sur le chemin de fer à 8 heures, le bateau devant partir immédiatement après son arrivé. Pour plus amples renseignements s'adresser à WELLS & BAGLEY, 10 avril—tf Rue du Camp no. 27

A FRETER.

Le bon navire américain voilier **GLOUCESTER**, capitaine Lane, portant 1300 balles de coton, est prêt à prendre son chargement. S'adresser à WM. G. HEWES & CO. 20 juin—3ps rue du Camp, No. 60

POUR LE HAVRE.

Le beau navire neuf **HOBART**, capitaine Sprague, est en chargement et partira incessamment. Pour fret de 200 balles de coton, s'adresser à LINCOLN & GREEN, ou à JULES LE BLANC.

Le Hobart peut accommodablement loger une famille qui désirerait aller en France. 29 mai

POUR LE HAVRE.

Le beau navire paquebot **ST. LOUIS**, capitaine Storer, sera expédié immédiatement pour le dit port. Pour fret ou passage, s'adresser à JULES LE BLANC 24 mai

POUR LE HAVRE.

La belle barque neuve **POMONA**, capitaine Nason, partira immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à JULES LE BLANC, 19 mai rue Royale, No. 103

MAISON A LOUER.

La belle **MAISON**, située rue Royale, entre Ursulines et Hôpital, dernièrement occupé par M. Chabert. S'adresser à R. HEBRARD. 24 mai—3 rue de Chartres, No. 180

A LOUER immédiatement la maison qu'occupait dernièrement Mr. Soulé, rue St. Louis, no. 86 entre Royale et Bourbon. S'adresser sur les lieux. 26 mai

A LOUER—La maison, dans la rangée Prudhomme, rue des Remparts, près de l'encoignure de Conti. On en donnera possession de suite. S'adresser à HARRISON, BROWN & Co. 26 mai rue Royale, No 117

A LOUER.

L'UNE des **MAISONS** appartenant à la fabrique de l'Eglise St. Louis, située sur la petite place St. Antoine, derrière la cathédrale. S'adresser à F. GILLET & Co, 20 mai—tf No. 57, rué de Chartres

A LOUER.

Pour mai prochain, à bail si on le désire.—Une belle Maison à 3 Etages, très bien finie, et bâtie depuis 9 ans, située rue Toulouse entre Royale et Chartres. On céderait à prix raisonnables les tapis, glaces et meubles qui y sont. S'adresser à Fr. PERRET & GALLY. 12 avril—tf rue Toulouse, No. 59

MAGASIN A LOUER.—Convenable pour toute espèce de marchandises. S'adresser à J. E. LOREILHE, 30 avril encoig. Bourbon et Dauphine.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par 5 juin P. O. SORBE, Royale, No. 115

TRAITES sur New-York, à vendre par 2 juin J. MAGER.

TRAITES sur France, à vendre par 2 juin J. MAGER.

CORDAGE DE MANILLA—100 rouleaux, à vendre par [illegible] TIERNAN CUDDY & Co

LETTRES DE CHANGE sur New-York & Paris, à vendre par T. NICOLET & Co, 14 mai rue Toulouse, No. 30.

TRAITES sur New-York à vendre par 9 mai A QUERTIER & BOUTIN

LETTRES DE CHANGE sur Bordeaux et Marseille, à vendre par J. LE BLANC, 17 mai rue Royale, No. 103.

Les soussignés offrent en vente la cargaison du brick L'Ormuse, de Marseilles, consistant dans les objets suivans:

600 barriques de Vin rouge; 225 barils de Vin imitation Madère; 500 caisses de Vin Muscat; 30 barriques de Vinaigre; 124 barriques d'Eau de Vie, 5e. preuve; 200 paniers d'Huile; 100 boites de Savon de Castille; 20 do. de Fromage de Gruyère; 100 Fromages ronds de la Hollande; 30 boites de Vermicelle; 200 boites de Marinade, Olive, Anchois, &c.; 40 jarres de Saucissons; 100,000 Bouchons; 50 boites de Cordiaux assortis; Maraschino, Absinthe, &c.; 200 chaines d'Ail; 10 caisses de Moutarde; 10 quintaux de Sel; 10 balles d'Amande; 12 malles de Parfumeries; 5 caisses d'Eau de Fleur d'Orange; 36 morceaux de marbre; 3 barils Crême de Tartre; 2 barriques de Vestrgris; 3 barquette de Sangsues.

13 juin A QUERTIER & BOUTIN.

H. A. FORSTALL & Co., ont reçu par le navire Bolivar, du Havre les marchandises suivantes, choisies exprès pour le marché mexicain, et qu'il offre en vente:

10 balles de mousselines imprimées; 15 do. imprimées;
1 boite de mouchoirs de Foulard;
1 boite de Rubans; 1 do. de Lacets;
45 do. de Bavettes de 5 fils;
250 do. de Gris de ménages;
5 do. de Guinghams;
5 do. de Guinghams imprimées.
5 juin—3 rue Royale.

PHARMACIE DE A. A. PEYCHAUD. RUE ROYALE, No. 123. Près la rue St. Louis.

EAU et à vendre par les soussignés: Poudre d'Irroe ou parfum rafraichissant; Eau de fleurs d'oranger triple, par bouteilles ou estagnons; do. de Lavande double; Gomme arabique blanche; Salsepareille très fraiche; Seringues pour les chevaux, &c.

16 mai A. A. PEYCHAUD.

AVIS.

M. BREHIER, *Pharmacien*, prévient le public et ses amis en particulier, qu'il vient d'établir une pharmacie à l'encoignure des rues du Quartier et des Remparts.

On trouvera dans son établissement tous les objets qui concernent la pharmacie, tels que Produits Chimiques et la Droguerie en gros et en détail.

Les prescriptions de Messieurs les médecins y seront exécutées avec soin et précision, et transportées, chaque jour avec exactitude au domicile des personnes qui ne sont pas en situation de faire elles mêmes les chasses et autres &c.

Il fera tous les ses efforts pour satisfaire aux diverses demandes qui pourraient lui être faites par messieurs les habitants et leur accordera toutes les facilités pour le paiement.

Il tient aussi des sangsues de choix, des instruments de Chirurgie, les fournitures pour les dentistes &c. et toutes sortes de médicaments patentés de divers pays.

Il ne négligera rien pour mériter la confiance des personnes qui voudront bien s'adresser à lui; il prie celles qui le connaissent de le dire ou bien la lui soutenir. 31 mars—

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public que l'Hôtel du Lac (ci-devant hôtel Elisée) est à présent ouvert.

Il présidera avec les personnes qui désireront y passer quelque temps, les arrangements les plus convenables.

Les personnes qui voudront avoir des repas particuliers sont priées de s'y donner avis d'avance.

Il restera ouvert au dîner public tous les dimanches.

Les prix seront les mêmes que dans l'ancien établissement.

Les soussignés font tous leurs efforts pour satisfaire les personnes qui voudront bien honorer de leur confiance.

7 mai—1m C. LAVAUD.

SOUFRE, 1185, Doubles Mezzo de Espagnole et Sublimé, en vente chez J. O. DEREE, L. F. ST. JOHN & CO. 10 mai—1 rue de Chartres, No. 59

BITUME, 132 barriques de la qualité la plus pure, en vente chez J. O. DEREE, L. F. ST. JOHN & CO. 10 mai—1 rue de Chartres, No. 59

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—No. 7537—*Jules Bellets contre leurs créanciers*,—La cession des propriétés des pétitionnaires, ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers; il est ordonné par la cour, qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de M. Jules Massy, notaire public, le 23 juin courant, pour délibérer sur les affaires des pétitionnaires; et en attendant toutes poursuites contre eux et leurs biens sont et demeurent suspendues. Par ordre de la cour, 13 juin—10 Fred. BUISSON, dep. greff.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge—No. 7579—*Frederick Reynor* contre *ses créanciers*.—La cession des biens du pétitionnaire, ayant été acceptée par la cour au profit de ses créanciers, il est ordonné par la cour, qu'une assemblée desdits créanciers, ait lieu le lundi, 14 juillet prochain, en l'étude de Louis T. Caire, notaire public, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et qu'en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens soient suspendues. Par ordre de la cour,

Bureau du Greffier, 12 juin 1834.

14 juin—2ps ARMAND PITOT, greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—No. 8466—Pierre Anoran vs. ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptés par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la cour qu'une assemblée desdits créanciers aura lieu lundi, 14 juillet prochain, dans l'étude de Felix Grima, notaire public, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et qu'en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens soient suspendues. Par ordre de la cour,

Bureau du Greffier, 12 juin 1834.

14 juin—2ps A. PITOT, greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian juge—No. 7556—*François Layet* vs. *ses créanciers*, pour un attermoiement—Sur lecture et enregistrement de la pétition dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire, en lieu à l'étude de M. C. Pollock, notaire public, le 25 courant, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues. Par ordre de la cour,

7 juin—7.2ps F. BUISSON, dep. greff.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—No. 7581—Présent l'hon. Charles Maurian juge—Alphonse Duchanfour contre ses créanciers.—Sur lecture et enregistrement de la pétition et la seeinte dans cette affaire, il est ordonné par la cour, que les créanciers du pétitionnaire, débiteur insolvable, actuellement en prison, de lui donner leurs raisons, lundi 30 juin 1834, en pleine cour, pourquoi la demande dudit pétitionnaire ne lui pas accordée. Par ordre de la cour,

12 juin—6 A. PITOT, greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge—No. 7566—Thomas M. Thompson vs. ses créanciers.—Sur lecture et enregistrement de la pétition et autres documens dans cette affaire, il est ordonné par la cour, que les créanciers du pétitionnaire, débiteur insolvable maintenant en prison, de lui donner en pleine cour, le 30 juin 1834, les raisons pour lesquelles il ne seraient pas fait droit à la demande dudit pétitionnaire.

Par ordre de la cour,

Bureau du Greffier, 7 juin 1834

10 juin—6.2ps ARMAND PITOT, greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du 1er District.—Salomon Cohn contre ses créanciers.—Les créanciers de Salomon Cohn, sont requis par le présent de comparaître dans la première cour de district publique de l'Etat de la Louisiane, samedi, 28 juin courant, à 10 heures du matin, pour y délibérer sur la pétition de faillite, présentée par lui aujourd'hui.

Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour 4 juin 1834.

7 juin—3 P. LEBLANC, dep. greffier

Bureau de la Banque des Citoyens de la Louisiane

LES Souscripteurs au fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sont requis de se rendre immédiatement au bureau de M. P. Soulé, avocat, rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, afin que les souscriptions puissent être soumis aux conseillers légaux nommés par la Direction pour les examiner, et en faire leur rapport à la Banque, et que les hypothèques qui doivent garantir le paiement des *fonds* à émettre, soient immédiatement données.

Ceux des souscripteurs qui, à dater d'aujourd'hui, n'auront pas transmis leurs titres dans le délai de six jours (pour la ville) et quatre vingt dix jours (pour la campagne), seront considérés comme renonçant aux droits et privilèges qui pourraient, résulter de leur souscription.

Nouvelle-Orléans, 22 mars 1834.

Par ordre de la Direction.

21 mars—3m E. BARAT, secrétaire

AU No. 42, rue de la Vieille Levée, entre le chemin à coulisses et la presse à coton. Le soussigné tient un bel assortiment de quincailleries, d'outillage, de marine, qu'il offre en vente en gros et en détail, au meilleur marché, savoir: couteaux et fourchettes de table et de tiroirs seulement, couteaux de poche, rasoirs, tranchets de cordonniers et couteaux de tanneurs

Canifs et couteaux de poche;
Ciseaux de toute espèce, et grands ciseaux pour tailleurs;
Gros Ciseaux pour tondre les moutons, faucilles et limes de faux;
Scies de long, scies à un manche et scie de chantier et G et G S.;
Scies de fermier avec dos de fer et de cuivre.
Carrières à vis des meilleurs manufactures.
Herminettes de pied, de tonnelier, et de cuves
Haches anglaises et américaines;
Crochets et Gonds recourbés et droits;
Crochets de porte à plaque et à gâche;
Serrures de porte de toute espèce, avec ou sans bosse;
Assortiment de verroux anglais, français et domestiques de toute grosseur;
Cloux coupés et travaillés, grands clous de 5 pouces, appelés *spikes* aussi coupés et travaillés.
Rivets pour crochets ou gonds.
Crochets de 3-4 de pouce à 4 pouces de large,
Fer en barre plat et carré;
Fer pour charrue moulé et rond;
Acier d'Allemagne et fondu;
Boîtes fondues de toute espèce;
Cloches pour les maisons et les vaches;
Pierres à moulin; Pierres à aiguiser;
Cordes de Murville de six fils à cinq et demi;
Barres d'haussières et Manilles d'haussières;
Beaux Cordages de chanvre, manufactures à N.-York;
Ficelle pour les baliote et filée;
Fil carré et fil appelé *Slumberg*;
Fil retors à lacer, ficelle pour lignes à pêcher;
Lignes de sonde, et lignes de main;
Facture de plomb blanc, de drogues;
Do. de fard rouge, noir, jaune et vert;
Huile pour la peinture et esprit de thérébentine,
Poix, goudron et résine;
Vernics brillant et goudron de charbon;
Noirs de toute espèce et forme;
Chaines de cable de 60 brasses, de 3-8 de pouces à 7-8 vitres de 8 pouces 1-2, 10 1-2, 12 1-4, 14 1-2 et une variété d'autres articles qui ne sont pas spécifiés et qui appartiennent au commerce de quincaillerie, et de fourniture pour les navires. 26 mai. F. SAUTON.

LE soussigné informe le public qu'il ne sera prêt à recevoir des PENSIONNAIRES à son Hôtel de Pascagoula que le 20 juin, après lequel temps sa maison sera élargie, ses emménagements généralement améliorés, et sa buvette pourvue des meilleures liqueurs.

Pascagoula, 5 mai 1834.

5 mai—9t JOHN M'RAE.

321 **BARILS** Farine de qualité supérieure, en débarquement du bateau à vapeur Claiborne, et à vendre par

30 mai JOHN HAGAN & CO.

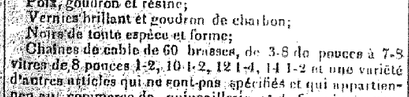

MAGASINS DE CHAPEAUX, DE BOTTES ET DE SOULIERS.

A l'Enseigne des deux Bottes d'Or,

Nos. 92 et 93, rue de la Levée.

A VENDRE à bon marché, un assortiment général de Chapeaux, Bottes et Souliers de toutes espèces, dont plusieurs à spécifier, une partie débarquant en ce moment du navire Helen Mar, et du brick Harriet, et l'autre reçus dans d'autres arrivages, pa

23 mai WM. HOLMES & Co.

Reçu par le navire Bolivar, du Havre, et à vendre par les soussignés, 2 caisses Montantique française en couleurs choisies pour le marché mexicain, et ayant droit au drawback.

4 juin BORDENAVE FRERES.

VIN DE BORDEAUX—20 caisses 1/2 do. Château Margaux; 12 do. do Cognac, en do. de St. Estephe; 20 do. de St. Julien, à présent en débarquement et à vendre par

30 mai GARRISON, BROWN & Co. rue Royale, No. 117

EXCHANGE on New York for sale by apr 22 A. QUERTIER & BOUTIN.

COUR DES PREUVES—Vente par le Greffier des Testamens, ce jour, 30 juin, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, à la vente enchère de Messrs. Blondeau & Dagot, conformément à l'article 2589 du code civil, et pour compte de la succession de feu Jean Baptiste Lanoux, décédé, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Trois Terrains situés dans cette ville, désignés par les Nos. 2, 17 et 18, dans Pilié Ruelle, suivant un plan déposé en l'étude de Louis T. Caire, not. pub., avant l'année française; le lot No. 2, 40 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Delhargy, sur 139 pieds 4 pouces de profondeur et 41 pieds 7 pouces sur la ligne de fonds et les lots Nos 17 et 18, avec chacun 39 pieds 10 pouces de face à la rue Dauzats, 132 pieds de profondeur.

Conditions de vente: Un quart comptant et le balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, Register

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant H. Pedesclaux, not. pub., aux frais des acquéreurs. 15 mai

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testaments—Mardi, 24 juin, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Dance, les esclaves ci-après décrits, savoir:

SALLY, greffe, avec ses deux enfans, Peter, âgé d'environ huit ans et Harriet âgée d'environ 2 ans.

ALICE, négresse, et son enfant nommé Hyppolite, âgé d'environ un an et demi.

Conditions de la vente: Un an de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, reg.

N. B.—Les actes de vente seront passés devant L. H. Fernandez, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 17 mai

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Vendredi, 27 juin, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Dance, les esclaves ci-après décrits, savoir:

SALLY, greffe, avec ses deux enfans, Peter, âgé d'environ huit ans et Harriet âgée d'environ 2 ans.

ALICE, négresse, et son enfant nommé Hyppolite, âgé d'environ un an et demi.

Conditions de la vente: Un an de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, reg.

N. B.—L'acte de vente sera passé devant L. H. Fernandez, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 17 mai

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Samedi, 28 juin, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Alexandre L. Descourtis, l'esclave ci-après décrit, savoir:

Tom ou Thomas, mulâtre âgé de 24 ans, domestique de maison, buvant un peu et ayant une hernie.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, reg.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Théodore Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16 ma

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Attendu que Richard Vanzant, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Brooks B. Breeze, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,

16 juin W F C DUPLESSIS, reg.

LE DR. J. P. C. MAHON, ayant donné sa démission dans l'armée des Etats-Unis, offre ses services qu'il peut rendre dans sa profession aux habitans et aux citoyens de la Nouvelle-Orléans et de son voisinage. Son bureau est à l'encoignure des rues Royale et de la Douane, au-dessus de la pharmacie de M. Drouillard. 21 mai—3m

LE soussigné vient de recevoir par le navire Bolivar, un assortiment de marchandises en en partie, qu'il offre à vendre à son magasin, encoignure Toulouse et Chartres.

100 barils Truffes pures; 20 Fromages Roquefort;
3 do. Parmezan; 50 do. Pâte grasse; do. Gruyère;
do. d'Hollande; do. de Neufchâtel;
60 livres Saucissons d'Arles;
55 do. do. de Bologne; 333 do. do. de Lyon;
35 corbeilles Pruneaux de Tours;
25 do. Poires tapées;
250 pots Moutarde de Maille assortie;
2 barils Vinaigre à l'Estragon;
Vermicelle, Macaroni, Semouille Grines [pâte], 1ère. qualité;
20 douz. Sirop de Groseilles, } par Guenard frères.
40 do. Curaçoa à Peau de vie, }
64 do. Liqueurs cordiales do. }
40 do. Absinthe Suisse et Kirsch de la forêt noire;
Intérieurement en magasin.
Eau de Vie de Cognac, }
Rum de la Jamaique, } Vieux.
Genièvre de Hollande, }
Vin Pauet [vins la Mission] do. St. Julien;
Do. Médoc des Familles, en caisses.
Champagne vin pur Cliquot;
De ces articles de la liste de ses vins, on peut voir des échantillons à la Bourse, et à la Banque, et les conditions de la vente, qui sera faite à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, Register

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant L. H. Fernandez, not. public, aux frais de l'acquéreur. 15 mai

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testaments—Mardi, 24 juin, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Pierre Marie Boixel, la propriété ci-après décrite, savoir:

Trois Terrains situés dans cette ville, désignés par les Nos 2, 17 et 18, dans Pilié Ruelle, suivant un plan déposé en l'étude de Louis T. Caire, not. pub., avant l'année française; le lot No. 2, 40 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Delhargy, sur 139 pieds 4 pouces de profondeur et 41 pieds 7 pouces sur la ligne de fonds et les lots Nos 17 et 18, avec chacun 39 pieds 10 pouces de face à la rue Dauzats, 132 pieds de profondeur.

Conditions de vente: Un quart comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, Register

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant L. H. Fernandez, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 15 mai

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testaments—Vendredi, 27 juin, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Dance, les esclaves ci-après décrits, savoir:

SALLY, greffe, avec ses deux enfans, Peter, âgé d'environ huit ans et Harriet âgée d'environ 2 ans.

ALICE, négresse, et son enfant nommé Hyppolite, âgé d'environ un an et demi.

Conditions de la vente: Un an de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, reg.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant L. H. Fernandez, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 17 mai

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Samedi, 21 juin 1834, j'exposerai en vente, à midi, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Alexandre L. Descourtis, l'esclave ci-après décrit, savoir:

Tom ou Thomas, mulâtre âgé de 24 ans, domestique de maison, buvant un peu et ayant une hernie.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, reg.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Théodore Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16 ma

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Attendu que Richard Vanzant, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Brooks B. Breeze, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,

16 juin W F C DUPLESSIS, reg.

LE DR. J. P. C. MAHON, ayant donné sa démission dans l'armée des Etats-Unis, offre ses services qu'il peut rendre dans sa profession aux habitans et aux citoyens de la Nouvelle-Orléans et de son voisinage. Son bureau est à l'encoignure des rues Royale et de la Douane, au-dessus de la pharmacie de M. Drouillard. 21 mai—3m

LE soussigné vient de recevoir par le navire Bolivar, un assortiment de marchandises en en partie, qu'il offre à vendre à son magasin, encoignure Toulouse et Chartres.

100 barils Truffes pures; 20 Fromages Roquefort;
3 do. Parmezan; 50 do. Pâte grasse; do. Gruyère;
do. d'Hollande; do. de Neufchâtel;
60 livres Saucissons d'Arles;
55 do. do. de Bologne; 333 do. do. de Lyon;
35 corbeilles Pruneaux de Tours;
25 do. Poires tapées;
250 pots Moutarde de Maille assortie;
2 barils Vinaigre à l'Estragon;
Vermicelle, Macaroni, Semouille Grines [pâte], 1ère. qualité;
20 douz. Sirop de Groseilles, } par Guenard frères.
40 do. Curaçoa à Peau de vie, }
64 do. Liqueurs cordiales do. }
40 do. Absinthe Suisse et Kirsch de la forêt noire;
Intérieurement en magasin.
Eau de Vie de Cognac, }
Rum de la Jamaique, } Vieux.
Genièvre de Hollande, }
Vin Pauet [vins la Mission] do. St. Julien;
Do. Médoc des Familles, en caisses.
Champagne vin pur Cliquot;
De ces articles de la liste de ses vins, on peut voir des échantillons à la Bourse, et à la Banque, et les conditions de la vente, qui sera faite à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, Register

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant L. H. Fernandez, not. public, aux frais de l'acquéreur. 15 mai

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Mardi, 24 juin, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Dance, les esclaves ci-après décrits, savoir:

SALLY, greffe, avec ses deux enfans, Peter, âgé d'environ huit ans et Harriet âgée d'environ 2 ans.

ALICE, négresse, et son enfant nommé Hyppolite, âgé d'environ un an et demi.

Conditions de la vente: Un an de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, reg.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant L. H. Fernandez, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 17 mai

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Samedi, 28 juin, à midi, j'exposerai en vente